



**Discours prononcé le 6 juin par Rosa Pavanelli,
Secrétaire générale de la PSI,
devant la Commission de l'Application des Normes de l'OIT,
lors de la 102^{ème} Session
de la Conférence internationale du Travail**

La PSI accueille favorablement le rapport de **la Commission de l'Application des Normes de l'OIT** et l'excellent travail du Comité d'experts. Nous tenons à souligner l'importance du mécanisme de surveillance de l'OIT et le rôle qu'il joue pour moderniser les systèmes de relations de travail. Nous espérons vraiment que ce processus aura un effet libérateur sur la négociation collective dans le secteur public et que les difficultés analysées dans le rapport seront prioritaires dans les activités de l'OIT au cours des années à venir.

Nous assistons à une offensive concertée contre le secteur public à l'échelle mondiale. Les mesures d'austérité et la privatisation sont utilisées pour affaiblir les droits des syndicats et des travailleurs/euses. Je regrette de devoir dire qu'il apparaît clairement que les tactiques antisyndicales ne sont plus le seul fait du secteur privé mais qu'elles ont aussi gagné le secteur public, pour imposer un modèle unique dans lequel les droits des travailleurs/euses sont limités.

Les droits syndicaux restent la principale priorité des syndicats du secteur public à travers le monde. Nos affiliés sont confrontés à des politiques agressives à l'encontre des syndicats et des travailleurs/euses, telles que :

- La perte de l'autonomie des syndicats, due à l'ingérence du gouvernement dans les élections ;
- Les campagnes de dénigrement des syndicats et de leurs dirigeant-e-s ;
- La criminalisation et la poursuite judiciaire des actions de protestation ;
- La création, à tous les niveaux, d'organisations syndicales qui servent en fait d'espaces de contrôle politique des travailleurs/euses ;
- La déréglementation de l'emploi public ;
- La désinstitutionnalisation du dialogue social et du tripartisme, remplacés par des politiques discrétionnaires de la part de l'employeur et des licenciements sélectifs.

Rappelons la situation des syndicats dans certains pays. En Corée du Sud, le syndicat des employé-e-s du gouvernement (KGEU) n'est toujours pas reconnu ; en Algérie, le gouvernement élimine les syndicats autonomes et, au Guatemala, des travailleurs/euses de la santé sont assassinés sans qu'il y ait la moindre arrestation pour ces crimes odieux. Aux États-Unis, les attaques à l'encontre des droits syndicaux ont fait chuter le niveau de densité syndicale aux taux les plus bas depuis



1900 ; la dégradation et les assauts que subissent les pensions du secteur public et des personnels de santé persistent, en particulier chez les femmes, actives et retraitées. Au Royaume-Uni, les lois applicables à la grève figurent parmi les plus rigoureuses d'Europe. Nous soutenons les employé-e-s du gouvernement turc qui sont désormais menacés de licenciement s'ils/elles participent à des manifestations et à des actions pour faire valoir les droits civils et politiques protégés par les conventions de l'OIT.

D'importantes catégories d'employé-e-s du secteur public n'ont pas le droit de mener des négociations collectives ou sont soumis à de graves restrictions. L'externalisation, les contrats de courte durée et les contrats avec les bureaux d'étude sont de plus en plus fréquents dans le secteur public, ce qui rompt avec la formule traditionnelle d'une fonction publique indépendante désireuse de dispenser des services publics de qualité dans le but de garantir des sociétés inclusives, transparentes et démocratiques.

L'absence ou le mauvais fonctionnement des procédures de règlement des conflits posent également un problème important. En effet, l'accès limité, ou le temps nécessaire pour recevoir le jugement représentent un réel déni de justice. Nos affiliés demandent une amélioration significative de la capacité du Tribunal administratif de l'OIT, afin qu'il puisse continuer de rendre la justice dans un délai raisonnable.

Le socle de protection sociale, que garantissent des services publics de qualité, crée des conditions propices à la démocratie. Le développement et le renforcement des services publics nous permettront de surmonter la crise en stimulant la croissance durable, en créant de nouveaux emplois et en apportant une réponse positive au drame du chômage des jeunes.

La négociation collective dans le secteur public est importante, d'une part pour établir des relations de travail équitables et d'autre part parce que c'est un modèle pour le secteur privé. C'est pourquoi les conventions collectives du secteur public doivent tenir compte des questions d'équité salariale, s'inscrivant dans une politique publique qui vise à éliminer efficacement toute discrimination et à promouvoir l'égalité, et doivent aussi tenir compte des droits des travailleurs/euses migrants.

Toute tentative de restreindre la négociation collective du fait de la crise économique doit non seulement faire l'objet d'une consultation préalable avec les organisations de travailleurs/euses, mais aussi respecter les quatre conditions requises par l'OIT : être exceptionnelle, limitée dans le temps, limitée en importance, et prévoir des sauvegardes pour protéger le niveau de vie des travailleurs/euses.



Nous demandons l'adoption d'un programme d'action à l'échelle mondiale, associé à une solide assistance technique du Bureau international du Travail pour renforcer la liberté syndicale dans le secteur public et favoriser la ratification des Conventions n°151 et 154.

Nous appelons l'OIT à s'occuper en priorité des répercussions du travail précaire et des questions de qualité dans le secteur public.

Les services publics jouent également un rôle incontournable dans le contrôle des conditions de travail, dans tous les secteurs de l'économie. L'administration et l'inspection du travail, ainsi que tous les autres organes de contrôle, doivent être renforcés dans cette perspective, comme nous le prouve la tragédie survenue au Bangladesh. Nous tenons par ailleurs à rappeler que les services fiscaux sont primordiaux pour lutter contre la corruption, garantir la justice fiscale et apporter le financement nécessaire aux besoins de nos communautés.

En fin de compte, en reconnaissant la nécessité de réglementer les services essentiels pour protéger les utilisateurs/trices et les communautés, nous réaffirmons aussi que le droit de grève de tous les travailleurs/euses des secteurs public et privé est un droit collectif fondamental, ainsi qu'une question de démocratie.